FEUILLETON.

(Suite de la 3me page.)

[illegible] Majesté est trop bonne, ré[illegible] officier. C'est parce que [illegible] de ses bontés que j'ai cru [illegible] avant d'envoyer à [illegible] démission.

—[illegible] sais gré, colonel. Mariez-vous donc, puisque votre bonheur est là, [illegible] beaucoup d'enfants et [illegible] qu'ils vous ressemblent.

—Je le ferai, sire, promit Didier.

—Et quand vous mariez-vous, colonel?

—Dans quinze jours, sire.

—Alors veuillez me le faire savoir, reprit Sa Majesté, car j'entends signer à votre contrat.

Didier s'y engagea et prit congé.

Le lendemain, il fit parvenir au ministère, mais non pas sans quelques regrets, sa lettre de démission. Le sacrifice était consommé!

Quinze jours après le baron inaugurait son hôtel par une soirée, en l'honneur du mariage de sa fille avec le comte Didier de Marsan.

A neuf heures, fidèle à sa promesse, le roi, suivi de ses gentilshommes de service, fit son entrée dans le salon, signa au contrat, et s'entretint quelques instants avec Sylviane de la bravoure sans égale que son mari avait déployée dans ses deux campagnes.

Il la quitta enfin, lui baisa la main et lui annonça qu'à dater de ce jour elle avait, ainsi que son mari, ses grandes et petites entrées à la cour.

Didier remercia Sa Majesté et, prenant en main un des lourds candélabres qui se trouvaient sur la table, précéda Sa Majesté et la reconduisit jusqu'au perron du grand escalier, où l'attendait sa chaise.

Deux jours après, Sylviane et Didier étaient mariés à nouveau en grande pompe, et mariés cette fois sans aucun obstacle.

Au sein du bonheur dont elle jouissait, la santé revint à Sylviane avec ses couleurs roses et sa franche gaîté d'autrefois.

Quant à Didier, il était au comble de ses désirs. Parfois, quand il était seul, ce qui lui arrivait fort rarement, un triste, quoique doux souvenir se représentait à sa pensée: c'était celui de la connétable.

Qu'était devenue la pauvre femme? Il l'ignorait.

Il est vrai que s'il lui avait fallu la suivre dans toutes les aventures qu'elle courut encore, à peine sa vie entière y aurait-elle suffi.

Après avoir échappé à la captivité qu'elle subissait à Bruxelles, et grâce à son mari, qui lui accorda l'autorisation de se rendre à Madrid, elle se dirigea sur Ostende, où le gouverneur, don Fernand Valladores lui rendit les plus grands honneurs, jusqu'à ce qu'un vaisseau anglais la conduisit à Saint-Sébastien.

Après avoir séjourné quelque temps chez don Luis Henriquez, duc de Medina, *almirante* de Castille, elle obtint la faveur d'être reçue au couvent de Santo-Domingo el-Réal; puis elle en sortit, "pour bien prouver, dit-elle, que les précautions dont on l'entourait ne serviraient qu'autant qu'elle le voudrait."

A l'avènement du jeune roi Charles II, elle devint l'amie et la confidente de don Juan II d'Autriche, frère naturel du roi et premier ministre. Elle jouit alors d'une liberté entière et se retira chez un frère de son mari, don Fernando Colonna. Elle y était encore en 1678 et écrivit son *Apologie*.

Sans doute elle mésusa de la liberté qu'on lui avait accordée car, le 29 mai 1789, elle était reléguée de nouveau au couvent de Santo-Domingo, d'où elle s'échappait quelquefois le soir pour courir les aventures; mais l'air des couvents ne lui convenait décidément pas. Elle s'en évada, un an après, et se réfugia à l'ambassade de France, auprès de la marquise de Villars.

De longues négociations furent entamées, jusqu'à ce que le roi la fit conduire, le 3 mars 1860, dans un autre couvent situé à quatre lieues de Madrid. Elle s'en échappa encore, s'en alla droit chez son mari, s'empara de la moitié de la maison, reçut et rendit les visites et fut même admise à la cour.

Le connétable s'y prêtait de bonne grâce, car elle était toujours admirablement belle et il espérait la ramener à lui, mais il ne parvint pas à surmonter les terreurs que lui inspirait la crainte d'une nouvelle maternité. Il en ressentit un violent dépit.

En décembre 1680, un conseiller royal avec ses officiers, suivi du connétable Colonna et du marquis de Los Balbaces, tous armés jusqu'aux dents, enfoncèrent sa porte et, malgré sa résistance désespérée, se jetèrent sur elle, la traînèrent par les cheveux et, demi-nue, la conduisirent au château de Ségovie.

Tout Madrid s'indigna, s'interposa, mais le connétable ne transigea qu'à la condition que sa femme entrerait comme religieuse dans un couvent, d'où elle ne pourrait plus sortir.

Pour échapper à sa captivité, la connétable y consentit et fut enfermée dans un couvent des religieuses de la Conception, où elle mena la vie la plus étrange, vêtue de brocards d'or et d'argent, coiffée à l'Espagnole de rubans de toutes couleurs.

A peine son mari a-t-il quitté Madrid, qu'elle sort de son couvent et disparaît pour retourner en France dans le plus rigoureux incognito, assure-t-on. Puis, en 1688, elle revient à Madrid et se réfugie dans un couvent moins austère, d'où elle peut sortir quand il lui plaît.

L'année suivante, en 1689, le connétable Colonna mourut. Redevenue libre, elle voulut retourner à Rome en passant par la France. En 1690 on lui délivra un passeport, à la condition qu'elle n'approcherait ni de Paris ni de la cour. Puis, après une année de séjour en Italie, en novembre 1692, elle retourna en Espagne.

En 1705, on la retrouve à Paris, où elle avait enfin obtenu l'autorisation de venir voir sa famille. Elle demeura à Passy chez son frère, le duc de Nevers, qui y avait une maison.

La connétable était alors bien changée! Elle avait soixante-deux ans, ne songeait qu'à sa santé, mangeant peu, marchant beaucoup, trouvant que le climat était trop froid et se disposant à aller passer l'hiver à Gênes.

En novembre 1714, elle perdit son fils aîné et ne lui survécut que quelques mois.

Elle était à Pise quand la mort la surprit, en 1715, à l'âge de soixante douze ans. Elle y fut inhumée dans l'église du Saint Sépulcre.

Sylviane et Didier vivaient toujours. La baronnie de Castellan et le marquisat de Marsan ne formaient plus qu'un seul domaine, dans lequel ils s'étaient retirés, toujours heureux, aimés, estimés de tous, et entourés de leur nombreuse postérité.

FIN

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 ay

DEMANDES.

ON demande.—Un bon agent à la commission pour le placement de chromolithographies albums illustrés, marques à cigares etc., H. Dessain, Liège, Belgique.
28 mai—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,806—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Jackson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 juin—17 21 26

Succession de H. A. Bourgeois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,802—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Aimée Abadie Bourgeois, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 juin—17 21 26

Succession de Jacob Huber et Johanna Kimmels sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,243—Division C.—Attendu que Arthur Huber a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Jacob Huber et Johanna Kimmels, sa femme, tous les deux décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à faire opposition, dans les dix jours, les raisons [illegible] droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 juin—17 21 26

[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 16 juin 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane qui seront présentés à nos comptoirs.

R M. WALMSLEY, Prest La Nat Bank
P. LANAUX, Prest, State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 14 JUILLET 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,	....	100,000
1 Lot de..	50,000,	.....	50,000
1 Lot de..	25,000,	.....	25,000
2 Lots de..	10,000,	.....	20,000
5 Lots de..	5,000,	.....	25,000
25 Lots de..	1,000,	.....	25,000
100 Lots de..	500	.....	50,000
200 Lots de..	300,	.....	60,000
500 Lots de..	200,	.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de.. $500,	soit......	$50,000
100 Lots de.. $300,	.. ..	30 000
100 Lots de.. $200,	.. ..	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit......	$99,900
999 Lots de $100,	......	99,900

3,134 Lots se montant à.... $1,054 800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTREES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, **sans frais aucuns.**

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera du tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895 [illegible].

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

[illegible] ANNONCE JUDICIAIRE.

[illegible] Dauphine [illegible] Deuxième [illegible] St-Patrick.

[illegible] vs Jacob Eberhardt et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,883—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Un de l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, St-Patrick et St-David, conformément à un plan dressé par A. de Young, le 20ème jour de février 1862 et déposé à l'étude de Hugh Madden, ancien notaire en cette ville, conformément au plan numéro deux. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent quinze pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Le lot numéro Un forme l'encoignure des rues Troisième et St-David.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 juin—17 24—juil—1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du bateau à vapeur Grover Cleveland.

Southern National Bank of N. O. vs John D. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,008—En vertu d'un ordre de vente, daté du 16 juin 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le bateau à vapeur Grover Cleveland, ensemble avec tout son équipement, attirail, installations, meubles, etc., etc., comme il se trouve maintenant dans le fleuve Mississippi, rive droite, à peu près deux îlets au bas du débarcadère du bac du Second District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juin—17 24—juil 1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Presses d'imprimerie, caractères, etc.

Mme Ferdinand Reusch Jr et al vs Brandao & Gill.

James H. Ginty vs Brandao & Gill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,629 et 32,658. En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux et après désignés, le LUNDI, 22 juin 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, 34 rue Magazine,

Une presse Campbell à deux révolutions. 1 lot de courroies et un arbre de couche une presse Gordon 1/4 moyenne, un Gem Cutter, divers objets, aussi.

Un vaste lot de caractères de gentes divers, etc.

Le tout conformément à un inventaire.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Termes et conditions—Ceci étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur respectivement, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant sécurité avec de bonnes et solvables garanties, portant intérêt au taux de six pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs auront à déduire des montants de leurs enchères respectives et payer comptant leur pro rata de l'impression, frais du greffier et du shérif du gardien et commissions etc. dans les dits procès s'élevant en tout à environ trois cent cinquante dollars ($350).

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10 13 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage d'une Propriété de valeur améliorée dans le Premier District.

Dans le quartier des affaires de gros.

W. S. Benedict versus Nicholas Burke exécuteur testamentaire et als

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,886—En vertu d'un jugement rendu le 1er juin 1891 et signé le 5 juin 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 11 juillet 1891 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée Commerce, Poydras et Lafayette, mesurant vingt et un pieds deux pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt et un pieds deux pouces de face à la rue Commerce [illegible] cent trente pieds de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette et cent trente pieds quatre pouces de profondeur [illegible] conformément à un plan fait par F. N. Tourné le 7 avril 1855 et déposé à l'étude de [illegible] ancien notaire en cette ville.

2. Un autre certain lot de terre [illegible] dans le dit Premier District de cette ville dans le dit îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Commerce, Poydras et Lafayette [illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 juin—8 15 22 29—juillet 6 11

Vente d'intérêt dans une propriété du Troisième District.

Prosper Bonnet vs. Célestin Dufaux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,034—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 11 juillet 1891 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié indivise de six lots de terre,

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville et désignés par les numéros Dix, Onze, Douze, Vingt deux, Vingt trois et Vingt quatre dans l'îlet numéro Trois, borné par les rues Hancock, Jumonville, Bienvenu et Montée. Les dits lots de terre se touchent et mesurent chacun comme suit, à savoir:

Les lots numéros Dix, Onze et Douze mesurent vingt neuf pieds onze pouces et cinq lignes et demi de face à la rue Bienvenu, sur une profondeur de cent trente six pieds dix pouces, entre lignes parallèles et égales, et les lots numéros Vingt deux, Vingt trois et Vingt quatre mesurent vingt neuf pieds onze pouces et cinq lignes et demi de face à la rue Jumonville sur une profondeur de cent trente six pieds dix pouces entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 juin—8 15 22 29—6 11 juil

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété désirable dans le Quatrième District.

Lhote & Cie vs. Mme Alice Wyss, veuve de Martin Wyss, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No 32,900 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 218 et borné par les rues Conery, Sixième et Prytanée et l'avenue St Charles, anciennement l'îlet borné par les rues Nayades, Washington, Prytanée et Sixième, faubourg Livaudais, et désigné par le numéro trente, sur un plan dressé par N. Moelhausen, voyer, daté le 23 décembre 1844, et annexé aux archives de D. J. Ricardo, ex-notaire, d'après le plan No 2, (la dite rue Conery étant une nouvelle rue allant à travers le centre du dit îlet de la rue Nayades à la rue Prytanée); lequel dit lot mesure trente pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Conery, sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
20 mai—20 27—3 10 17 20 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Second District.

Félicien Bonnecarrère vs Clément Avenna.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,443.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 20 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges lui appartenant, situé dans le Second District de cette ville, désigné comme lot No neuf, de l'îlet No cinquante-quatre (maintenant No 350) borné par les rues Toulouse, St-Pierre, Sixième et Broad, sur un plan fait par J. A. Bougerol, le 24 décembre 1830, déposé à l'étude de Mme de Armas, ancien notaire; le dit lot mesure trente pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue St Pierre, trente pieds trois pouces et six lignes et demie dans le fond sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
19 mai—19 26 juin 2 9 16 20

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Attention, Jardiniers et Laitiers.
Un grand et joli îlet de terre.

Rues Broad, Benjamin, Aubry et O'Reilly, 216 x218. Amélioré avec un cottage résidence, ayant galeries devant et derrière, 5 chambres, grande écurie, cuve, puits et dépendances.

A L'ENCAN

SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance à 1 et 2 ans, avec intérêt à raison de 8 0/0 par an. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues en 1891 et fera un dépôt de 20 0/0 comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

BAUMGARDEN & FRIEDRICHS,
16 juin—16 au 20   No 177 rue Commune.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier District.

Résidence attrayante à deux étages, 202 rue Locust, près Clio.

Propriété-résidence productive, coin des rues Religieuses et Orange.

Magnifique cottage double en briques, Nos 43 et 43 1/2 rue Religieuses.

—ET—

40 actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican de la Nlle-Orléans.

Succession de John Spencer.

No 32,070—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—Le SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du — mai 1891, et rendu dans la susdite succession—

1° La jolie et attrayante résidence en bois à deux étages, No 202 rue Locust, entre Clio et Calliope, dans l'îlet autrement borné par la rue Freret, Premier District de cette ville, retirée de la banquette, avec double galeries devant et 6 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans une bâtisse détachée dans le fond, citerne, hangars à bois et à charbon et cours proprement pavées. Le lot est désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par A. Diettel, architecte, annexé à un acte passé pardevant Jno. R. Legier, notaire en cette ville, le 9 mai 1881; le dit lot mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Locust sur une première profondeur, sur une ligne le divisant du lot "B" sur le dit croquis, de 59 pieds, et s'élargit de 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Locust, tournant vers la rue Calliope, et une seconde profondeur du dit point de 67 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne le divisant du dit lot "B" et 126 pieds 7 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté, la plus rapprochée de la rue Clio et 24 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, le tout mesure américaine, et faisant partie d'une subdivision en lots d'une plus grande portion de terre. En bon état, à proximité du Red car line des chantiers de bois de construction et autres industries du Nouveau Bassin constamment louée, et une résidence tranquille et agréable. Louée à raison de $216 par an.

2° La rangée de maisons en briques, Nos 45, 47, 49 et 51 rue Religieuse, encoignure de la rue Orange, dans l'îlet autrement borné par les rues Rice et St Thomas, premier district de cette ville, avec cuisine détachée, citernes, hangars, allées de côté. Le lot est désigné par la lettre A, d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, un croquis duquel, daté du 18 avril 1891, est attaché à l'inventaire pris dans la présente succession de John Spencer pardevant John J. Barnett, N. P., le 24 avril 1891. D'après lequel le dit lot forme l'encoignure des rues Orange et Religieuse et mesurant, en mesure américaine, 67 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Orange, sur une profondeur et façade à la rue Religieuse de 68 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, et est formée de la partie de face des lots désignés par les Nos 3 et 4, d'après un plan dressé par Louis Bringier, alors voyer général de l'Etat de la Louisiane, daté le 21 février 1832 attaché à un acte pardevant Wm Christy, alors un notaire en cette ville date le 29 mars 1832, un croquis duquel plan dressé par W. T. Hodgson, encanteur daté le 25 août 1877, est attaché à un acte passé pardevant W. B. Klein peter, anciennement notaire en cette ville, daté le 1er septembre 1877. Constamment habitées et dans un voisinage populeux, le tout rapportant $456 par an.

3° Le magnifique cottage double en briques, avec deux étages à l'arrière, Nos 43 et 43 1/2 rue Religieuse, dans le même district et îlet que la propriété deuxièmement décrite ci-dessus, contenant 4 chambres, escalier, vestibule à chaque corps-de-logis, et allées sur le côté et arrière cours, le tout proprement briqueté, citerne, hangar, etc. Le lot est désigné par la lettre B sur le susdit plan d'Edgar Pilié, voyer, mesurant conformément au dit plan en mesure américaine, 37 pieds 1 pouce et 5 lignes face à la rue Religieuse sur une profondeur entre lignes parallèles, de 67 pieds 10 pouces et 5 lignes et est composé de la portion du fond des lots désignés par les Nos 3 et 4 sur le plan ci-dessus mentionné de Louis Bringier. Solidement et bien construit et toujours en demande, rapportant un revenu de $468 par an.

4° Quarante (40) actions du fonds capital du Pelican Insurance Company of New Orleans.

Conditions—Pour les actions comptant, et pour la propriété une moitié ou plus comptant, la balance à 1 an et à 2 ans, et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt usuel de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant John J. Barnett, notaire aux frais de l'acquéreur.

16 mai—16 23 30—6 13 juin 5 date

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence en bois à deux étages dans le centre de la ville et rémunérative.

Rue Tremé entre St-Louis et Toulouse.

Succession de Mme M. Mathes.

No 22,[illegible]—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. Friederichs, encanteur. Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI 11 juillet 1891 à midi à la Bourse des Encanteurs, sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 mai 1891, et rendu dans la succession dessus—

La résidence en bois à deux étages couverte en ardoises No 29 1/2 rue Tremé entre St Louis et Toulouse dans l'îlet borné par l'avenue Second District [illegible]

[illegible]

Conditions. La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à 1 an, au crédit par billet garanti par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1891 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

6 juin—6 13 20 27—juil 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District.

PAR MACON DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI 27 juin 1891 à midi à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King dans la succession de Warren Payne No 32 509 et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, dans la succession de Minerva Payne femme de Warren Payne No 32 536, juges de la Cour Civile de District Divisions E et C pour la paroisse d'Orléans les deux ordres sont datés le 21 mai 1891 la propriété décrite ci-après à savoir

Le cottage résidence en bois à double corps de logis ayant 5 chambres hangar et citerne situé dans le Quatrième District de cette ville 401 rue Quatrième dans l'îlet 169 borné par les rues Quatrième, Troisième, Howard et La Harpe.

Le lot de terre est désigné par le No 20 sur une esquisse du dit îlet annexée pour qu'on s'y réfère à un acte de vente pardevant A. Hero Jr., notaire, le 13 février 1866, d'après laquelle le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 95 pieds de profondeur entre lignes parallèles; dans un voisinage qui va en s'améliorant, près des parcs publics, rues pavées et lignes de chemin de fer.

Conditions—Comptant et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication; 20 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant B. Ory Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

24 mai—24 30—juin 6 13 20 27

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie que le 23me jour d'avril 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous dans les termes et chiffres suivants à savoir:

B. Leopold vs E. Frank—No 32,395.—Division C.

Cette affaire a été appelée pour être jugée aujourd'hui. Présent E. E. Moise Esq. pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté. Et après avoir entendu les plaidoiries, les preuves et l'avocat, la Cour considérant la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur, de la façon donnée et après et pour les raisons assignées de vive voix:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici contre le défendeur Elias Frank soit maintenant confirmé, il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Bertha Leopold et contre le dit défendeur Elias Frank, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et dissolvant pour toujours la communauté d'acquêts et gains existant entre eux.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la demande de la plaignante sous tous autres rapports soit mise hors de cour et que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 23 avril 1891.

Jugement signé le 28 avril 1891.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30me jour d'avril en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent-quatre-vingt-onze.

{ Sceau }

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1er mai—

Succession de Mme Margaret Mauroner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,282—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Mauroner, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 juin—10 14 19

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Propriété pour résidence dans le Premier et le Sixième District.

Coin sud-est des rues Perdido et Howard.

ET

Coin des rues Constance et Bordeaux.

No 32,973.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire de Thomas Smith et als, vs James B. Sinnott, le 25 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Le magasin-résidence en bois à deux étages coin sud-est des rues Perdido et Howard dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Howard et Liberté, désigné comme lots Nos 1 et 2 sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 24 novembre 1860. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque 20 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido sur 90 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Perdido et Howard.

2° Le magasin et résidence à un étage sur l'encoignure sud-est des rues Constance et Bordeaux, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Live Oak maintenant (Constance,) Bordeaux, Laurel et Lyon. Les lots sont désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet No 17, se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 98 pieds entre lignes parallèles; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Constance et Bordeaux.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à maturité, et en cas d'éventualité l'intérêt à la même chose jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le montant qui sera saisi, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives vendues. Les améliorations sur les dites propriétés seront assurées par les acquéreurs et les polices transférées aux vendeurs, jusqu'au paiement final des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1891 et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
31 mai—31—juin 6 13 20 27—juil 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix ELEVÉ,

AVEC VASTES TERRAINS.

No 127 rue Septième, coin Nord-Ouest de la rue du Camp.

Succession de Mme John C. Finney.

No 32 828—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date et signé dans la susdite affaire, les 14 et 15 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessus décrite à savoir—

Le cottage-résidence No 187 rue Septième, sur le coin nord-ouest de la rue du Camp, dans l'îlet borné par les rues Septième, Camp, Sixième et Chestnut. Le lot est désigné par le No 1 et mesure 60 pieds 2 lignes de face à la rue Septième, sur 127 pieds 2 pouces de profondeur et de façade à la rue du Camp, entre lignes parallèles.

Le cottage est retiré de la rue et des deux lignes de lot, ayant un vaste vestibule galeries à l'avant et à l'arrière et tous les agréments nécessaires. Une charmante résidence, dans un beau voisinage. Près des belles résidences de MM. Herodon, Gauche, Boullemet, King et autres.

Conditions—Un tiers ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit garanti par hypothèque et privilège de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de garantie, frais d'avocat, etc. L'acquéreur assume le paiement des taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. M. Cahn, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mai—17 24 31—juin 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de meubles de maison
Consistant en

Meubles de chambre à coucher, Portraits, chandeliers, tapis, etc.

Situé dans le local

No 500, rue Constance, entre Washington et Sixième.

Succession de Catherine Reich, veuve en premier mariage de Henry Blaese et en second mariage de Charles Pottholt.

Pour effectuer un partage.

No 22,853—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division [illegible]

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. [illegible] Robinson, Encanteur, Bureau No 184 [illegible] Commune—MERCREDI 17 juin 1891 à 11 heures A. M. à la résidence No 500 rue Constance [illegible]

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de maison, Glaces, Ameublement de salon en bois de rose, Tapis et Rugs, Candelabres en Bronze, Rideaux, Tableaux à l'huile, Pendules en Cuivre Argentées, Nattes, Etc.

A l'encan.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI 22 juin 1891 à 11 heures A. M. au local No 444 rue Constance entre Toledano et l'avenue Louisiane [illegible]

[illegible]

PAR D. E. MORPHY

Splendide magasin bien situé et bâtisse à deux étages dans le fond couvertes en ardoises, construit expressément pour le commerce de groceries.

No 32 890—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.

Charles Desforges vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MARDI [illegible] 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale à la requête de John E. Pottou, syndic de l'insolvabilité ci-dessus, en vertu d'un jugement rendu et un ordre à lui adressé le 28 mai 1891 par l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A.

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gaiennie, anciennement Bartholomew, Magasins, Calliope et Camp, formant le coin des rues Gaiennie et Magasins et mesurant, au pied anglais 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Magasins sur 89 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue Gaiennie.

Conditions Comptant. L'acte de vente par devant Henry L. Garland, notaire aux frais de l'acquéreur.
4 juin—4 25—5 7 juillet

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de résidence de valeur

Dans le Sixième district, la résidence bien connue de B. Onorato, au coin de l'avenue St Charles et la rue Octavie consistant en résidence, élégant et spacieux terrains, bosquets, écuries, et dépendances.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit

No 32,076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR ONORATO & STUART, Charles D. Stuart, encanteur Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, en date du 12 juin 1891, des délibérations d'une assemblée de famille tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire le 10 juin 1891, nous vendrons à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir:

La propriété dans l'îlet borné par les avenues St-Charles et Peters, les rues Octavie et Jennet, et formant l'encoignure de l'avenue St-Charles et de la rue Octavie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ayant une façade de 140 pieds 7 lignes sur l'avenue St-Charles sur 353 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Octavie, 315 pieds 10 pouces 3 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Peters, et 135 pieds sur la ligne du fond.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte devra porter toutes les clauses de garanties usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour enforcer la collection; les améliorations doivent être tenues assurées et la police transférée; les acquéreurs paieront en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1891. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.

Voir le plan à la Bourse. On peut avoir des cartes d'admission des encanteurs.
16 juin 16 17 20 27—juil 4 5 11 18

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 255 Bayou Road,

—ENTRE—

Robertson et Villeré.

Succession de Mme M. B. Surgi.

No 16,882—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date et signé dans l'affaire ci-dessus le 11 juin 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite—

Le cottage No 255 Bayou Road, entre Robertson et Villeré, voir le plan à la Bourse pour le mesurement, etc. Le tout conformément à un plan déposé à la cour, montrant la correcte location, forme et mesurement du terrain et la dite propriété est vendue conformément au dit plan et le dit plan doit controler respectivement le mesurement, etc.

Conditions de la vente—Comptant.—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1891 en sus du prix du montant de son adjudication, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire.
14 juin—14 21 28—juil 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ EN BRIQUES,

Coin nord-ouest des rues Perdido et Franklin.

Propriété rues Remparts et Bassin, entre les rues Toulouse et St-Pierre.

Bâtisses de fabriques, rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne.

Mme Mary Maria Marthe Harrison, veuve de Jules Joseph Mabit et al. vs. les tuteurs et curateurs spéciaux des enfants mineurs de William Louis Alfred Forbés.

VENTE POUR PARTAGE.

No 33,016—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse d'Encan, en vertu d'un jugement rendu dans la susdite affaire par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le 27 mai 1891, et signé le 2 juin 1891, et un ordre subséquent daté et signé le 5 juin 1891, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci après décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre dans le carré d'îlet borné par les rues Perdido, Franklin, Gravier et Liberté, formant le coin des rues Perdido et Franklin, se composant de tous les terrains 1 et 2 sur un plan de E. Pilié, daté le 10 avril 1891, mesurant 62 pieds, 5 pouces et 5 lignes de façade rue Perdido, sur 85 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Franklin; 84 pieds, 11 pouces, 4 lignes de profondeur de l'autre côté, et 50 pieds, 10 pouces et 6 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent la rangée de bâtisses en briques à un étage, le coin occupé par une épicerie.

2° Un autre terrain dans le même îlet contigu au premier, composé de tous les terrains 3 et 4 sur le dit plan et mesure 65 pieds 4 pouces de façade sur la rue Perdido sur 84 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une rangée de quatre bâtisses en briques à un étage.

3° Un autre terrain dans le même îlet à côté et contigu aux deux propriétés ci-dessus décrites, composé du terrain No 11 sur le dit plan et mesure 27 pieds de façade rue Franklin par 127 pieds 8 pouces quatre lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Perdido, 127 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur l'autre côté et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond.

4° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Toulouse et St Pierre. Le terrain est composé de 4 lots Nos 3 4 29 et 30 sur un plan par E. Pilié, le 16 avril 1891 et mesurant ensemble 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux rues Remparts et Bassin, sur une profondeur de 128 pieds un pouce entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double à un étage occupée par une forge etc.

5° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Louis, Remparts et Bourgogne le terrain se compose de deux lots Nos 1 et 2 sur un plan de E. Pilié, daté le 23 mars 1891 et mesurant 51 pieds 6 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de bâtisses en briques connues comme Purves Southern Vinegar Factory. Louées à bail jusqu'au 31 de cembre 1891.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste en un crédit d'un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de l'adjudication et représenté par des billets divisés en coupons pour satisfaire l'intérêt du vendeur et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec les clauses usuelles de garantie incluant le pacte de non aliénando la clause d'assurance, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de l'année 1891 en sus du prix d'adjudication et feront un dépôt de dix pour cent du prix comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Geo. Fred. Notaire.
7 juin—7 9 14 21 28—5 juil 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Elégante résidence, No 215 avenue Jackson, coin nord-ouest de la rue Chestnut.

Mme Veuve Emma H. Berthelot vs Mme Jacob E. Fitch et Mme Wm D. Magninis et als.

No 30,247—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 11 juillet 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B [illegible]

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

LE COTTAGE ROSEDALE

A COVINGTON.

La Propriété Sulphur Spring

BIEN AMELIOREE.

Et deux morceaux de terre attenants.

Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.

A l'encan pour du crédit.

Succession d'Adam Thomson

No 2[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 20 juin 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 16 février 1891 il sera vendu à l'encan la propriété de valeur à savoir:

1° **La propriété Sulphur Spring,** située à peu près un demi-mille au nord de la ville de Covington, dans la paroisse St Tammany, Lne, étant une partie de la Section 37, Township 6, Sud du Range 11 Est, ayant à peu près 338 47/100 acres, bornée au Nord à l'Est par la rivière Bogue Falaya et à l'Ouest par le chemin Lee Ferry, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les animaux, instruments aratoires et les effets mobiliers qui se trouvent actuellement sur la dite propriété et qui s'y trouveront le jour de la vente.

2° **Le morceau de terre à pâturage,** adjacent la propriété ci-dessus et face à et à l'ouest du chemin Lee Ferry, ayant environ 322 53/100 acres bien défrichées, entourées et traversée par le Mile et North branche. Sur ce morceau de terre est un grand puits ou source minérale. Cette terre fait partie de la section 37 Township 6 South Range 11 Est.

3° **La propriété "Taylor"** nord et adjacent la propriété ci-dessus sur l'autre côté comme Section 45 du Township 6 Sud Range 11 Est, ayant à peu près 640 acres de terre presque tout en bois pour construction ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya et est traversée par deux chemins allant à Covington et le Mile Branche.

Le Cottage Rosedale.

4° **Trois lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans la ville de Covington désignés comme lots Nos 12, 13 et 14 dans l'îlet No 4, division St John. Les dits lots sont contigus et ont une façade sur la rue **Portsmouth** de 170 pieds sur 120 pieds de profondeur, et ayant environ 20,400 pieds de superficie. Les améliorations comprennent une grande **Résidence en bois à deux étages** convenable pour une grande famille, une institution ou maison pour donner des fêtes, et est populairement connue comme le **Rosedale Cottage.**

Termes et conditions de la vente.

Pour les propriétés premièrement, deuxièmement et troisièmement décrites: La moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à paiement garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 5 pour cent pour honoraires des avocats en cas de procès pour forcer le paiement des billets sur le montant qui sera saisi; l'assurance de toutes les améliorations et le transfert des polices aux détenteurs des billets et toutes les autres clauses de garanties usuelles; les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes pour l'année 1891 au-dessus du montant de leurs enchères et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.

Pour le "Cottage Rosedale"—Comptant au moment de l'adjudication et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1891, au-dessus du montant d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
70 mai—20 23 30—juin 6 13 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Onze lots de choix pour bâtir

Rues Broadway, Chestnut, Walnut et Wall.

A Greenville, Sixième District.

En face de la propriété de la **Fonderie Audubon.**

Un magnifique site pour bâtir A Amite City, Lne.

A Tangipahoa, Lne.

Succession de Charles Petrie, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 15 juin 1891, dossier No 33,116, pour compte de la succession de Charles Petrie décédé, il sera vendu, à l'encan—

A Greenville, Sixième District.

1° **Cinq lots de terre** situés à Greenville, Sixième District de cette ville, étant les lots Nos 2, 3, 7, 8 et 9 de l'îlet No 17, borné par les rues Broadway (ou South Market), Market, Chestnut, Magazine (ou Foucher); lesquels mesurent comme suit, à savoir:

Lots Nos 2, 3, 7, 8 et 9 mesurent chaque 31 pieds 9 pouces de face à Broadway, sur les profondeurs suivantes à savoir:

Lots Nos 2 et 8 ont chacun une profondeur de 120 pieds, avec une allée dans le fond, 3 pieds 9 pouces de large, chaque ouvrant sur la rue Chestnut.

Lot No 3 a une profondeur de 120 pieds.

Lots Nos 7 et 9 ont chacun une profondeur de 210 pieds et vont à travers l'îlet jusqu'à la rue Chestnut, sur laquelle rue ils ont une façade de 31 pieds 9 pouces chacun.

2° **Six certains lots de terre** dans le même district et faubourg ci-dessus décrits, étant les lots Nos 1, 2, 3, 7, 8 et 9 de l'îlet No 38, borné par les rues Chestnut, Walnut, Oliver et Wall, qui sont contigus et mesurent comme suit, à savoir:

Lot No 1 mesure 30 pieds, **Lot No 2**, 20 pieds et **Lot No 3** 25 pieds de face **chacun** respectivement, rue Chestnut, sur une profondeur de 95 pieds. Lot No 1 formant l'encoignure des rues Chestnut et Wall.

Lots Nos 7 et 8 mesurent **chacun** 25 pieds de face à la rue Wall sur une profondeur de 125 pieds.

Lot No 9 mesure 30 pieds de face à la rue Walnut sur une profondeur et une façade à la rue Wall de 95 pieds et forme l'encoignure de ces deux rues.

Toute la propriété ci-dessus, est plus ou moins, et entre lignes parallèles en mesure américaine, conformément aux plans à l'endroit de la vente.

A Amite City.

3° **Un lot de terre** situé à Amite City, paroisse de Tangipahoa, en cet Etat, étant le lot No 1 de l'îlet No 16 borné par l'avenue Railroad, à l'Ouest la rue Chestnut au Nord, la rue Laurel à l'Est et la rue Pin, au Sud et mesure 240 pieds de face à l'avenue Railroad ou Illinois Central R R (anciennement la ligne du N O J & G N R R) sur une profondeur de 204 pieds, plus ou moins sur la ligne de la propriété du côté Est, appartenant actuellement à Mme Shattuck.

Dans la Ville de Tangipahoa.

4° **Deux certains lots de terre** situés dans la Ville de Tangipahoa, dans la paroisse de Tangipahoa en cet Etat, étant les lots Nos 106 et 107, sur le plan de la dite ville du côté sud de la rue Center, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chaque 80 pieds de face à la rue Tarpley, sur une profondeur de 200 pieds. Lot No 106 formant l'encoignure des rues Tarpley et Center, le tout plus ou moins, et entre lignes parallèles.

Termes et conditions.—Comptant en passant les titres, 10 0/0 seront payés comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront les taxes de 1891, en outre des enchères.

Actes de vente pardevant Ernest Commagère, Esq., notaire, No 1152 rue Magazine aux frais des acquéreurs.
17 juin—17 21 28—5 12 18 juil

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Magasin de choix.

Ce magasin splendide en briques à quatre étages.

No 22 rue Magasins, près Commune.

Le magasin désirable en briques à quatre étages.

No 74 rue Commune, près Magasins.

[illegible]

Mme Emma W. Hansell et als, vs Henry H. Hansell, Dossier No 32,339.

VENTE POUR UN PARTAGE

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — SAMEDI le 20 juin 1891 à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commercial premier district de cette ville en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B rendu le 23 avril 1891 et signé le 29 avril 1891 et aussi à un autre ordre de la même Honorable Cour daté rendu et signé le 13 mai 1891 dossier No 32,339, dans l'affaire de Mme Emma W. Hansell et als vs Henry H. Hansell pour un partage, il sera vendu à l'encan:

RUE MAGASINS.

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasins, Tchoupitoulas, Commune et Gravier désigné comme partie du lot No 3 et mesure 21 pieds 6 pouces [illegible] de face à la rue Magasins sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces [illegible]

Les améliorations consistent d'**un magasin en briques solidement construit à quatre étages,** [illegible] No 22 rue Magasins [illegible] 1892 au taux de $2,000 par an.

RUE COMMUNE.

[illegible]

[illegible] d'**un magasin moderne bien bâti en briques à quatre étages** [illegible]

[illegible]

PAR [illegible]

Résidence de valeur et de choix dans le Premier District.

218 rue Magazine, entre Delord et Poeyfarre.

[illegible]

Buvette à l'encan.

[illegible]

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SYNDIC.

M. M. Metcalf [illegible] de la maison de la succession de James Metcalf et la dite maison contre ses créanciers.

No 31 884. Division D. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—LUNDI, 22 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, en date du 8 juin 1891, dossier 31 884, il sera vendu à l'enchère publique un lot de comptes courants appartenant à la dite succession.

Conditions—Comptant. 11 juin—11 18 22

JOHN D. BURGHARDT,
Plombier et ajusteur de tuyaux de vapeur et de gaz, bronzeur,
103 rue Bienville, Nouvelle-Orléans, Lne.

Marchand de: Lustres, globes, branches, baignoires, lavabos, lavoirs de cuisines et d'offices, tuyaux de jardins, dévidoirs de tuyaux, stoves à vapeur, huile et gaz, tuyaux de plomb et bordés de ferblanc. Prix modiques, une spécialité.
31 mai—6m—dim, jeu

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Magasins et Résidences en briques à deux étages, dans le Deuxième District,

Nos 96, 96 1/2, 98 et 100 rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.

Fs Charles Massicot et al vs Fs Raoul Tauncerr et al.

No 33,001—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 27 mai 1891 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, St Louis, Conti et Levée; le dit lot est désigné par la lettre O, sur un plan dressé par Edgard Pilié voyer, en date du 12 mai 1891 et mesurant au pied américain, comme suit 31 pieds 1 pouce de face à la rue de Chartres sur une profondeur du côté de la rue St Louis de 75 pieds 8 pouces 6 lignes, et une première profondeur sur l'autre côté de 57 pieds 4 pouces 4 lignes au dit point, le dit lot s'élargit de 1 pied 1 pouce et a une autre profondeur de 18 pieds 4 pouces 2 lignes, sur une largeur dans le fond de 33 pieds 2 pouces.

Les améliorations consistent d'un magasin et résidence en briques à deux étages connue par les Nos 98 et 100 rue de Chartres et occupés depuis plus de trente ans par P. Bossonet, tapissier.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et Levée, le dit lot est désigné par la lettre P, sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, en date du 12 mai 1891, et mesurant, au pied américain 31 pieds 10 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur sur le côté de la ligne O 57 pieds 4 pouces et 4 lignes [illegible] 2 pieds 1 pouce et [illegible] 18 pieds 4 pouces et 2 lignes [illegible] et une autre profondeur de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes et une largeur à l'arrière de [illegible] pieds 4 pouces 1 2 lignes.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages en briques, et résidence connue portant les numéros municipaux 96 et 96 1/2 rue Chartres, la partie inférieure divisée en deux magasins et la partie supérieure comme résidence.

Termes et conditions. Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 an et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs pour les billets devant être en tenus divisés en coupons à la convenance des vendeurs et portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devant être garantis par privilège des vendeurs et hypothèque spéciale sur la propriété vendue [illegible] assurer les bâtisses et [illegible] crédit et feront transférer les polices d'assurance aux détenteurs des billets [illegible] de vente devant renfermer la clause de non aliénando et de vente sans évaluation et [illegible] pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets et toutes autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente et d'hypothèque. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1891 et feront un dépôt entre les mains des encanteurs, 10 pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant [illegible] Meunier notaire aux frais des acquéreurs.
28 mai—28 29 30—juin 6 13 20 27

PAR ONORATO & STUART

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de choix dans le [illegible] rue Deuxième entre Constance [illegible] Succession de Catherine Travers [illegible] Terence Doyle Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Dossier No 24,543.

PAR ONORATO & STUART Encanteurs, Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI 1er juillet 1891 à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. [illegible] juge de la dite Division A daté le 26 mai 1891, il sera vendu la propriété décrite ci-après à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville [illegible] dans le lot No 5 de l'îlet No 112 borné par les rues Deuxième, Troisième, Constance et Laurel et mesure 26 pieds 8 pouces et 10 lignes de face rue Deuxième sur 111 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6, 111 pieds 3 pouces et 2 lignes le séparant du lot No 4 et 26 pieds 8 pouces et [illegible] de largeur dans le fond au pied américain.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant W. H. Seymour Esq. [illegible] aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
7 juin—7 9 13 20 27—juil 4 11 18

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement **sérieux et constant,** souvent même **immédiat,** des douleurs rhumatismales aiguës ou chroniques guérison **possible** quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies — Bouteille de flacon 60 cents.

Le **PUNAISICIDE** (**Bed bug killer**) est déjà un légitime succès.

Rue Orléans, 40, près Bourbon.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas
6 Washington et Chippewa
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 2[illegible]
16 Poste H. et L. Co No 1, Jackson.
17 Constance et Première
18 Magazine et St André
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas
21 St Charles et Première
23 Dryades et St André
24 Marché Keller
25 Jackson et Colisée
26 Jackson et Liberté
27 Deuxième et Dryades
28 Jackson et Laurel
2[illegible] Levée, Orange et Richard
3[illegible] Henderson et Peters
32 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Tchoupitoulas
3[illegible] Thalie et Levée
3[illegible] Poste de la Cie de Pompe [illegible] Hunter
35 Chippewa et St James
3[illegible] Station de Police [illegible]
37 Race et Magazine
38 Melpomène et Camp
[illegible]
[illegible] Station des Ecuries, St Charles
42 Marché Dryades, Melpomène
[illegible]
[illegible] Camp et Calliope
[illegible]
[illegible] Calliope et Franklin
[illegible] Peters et St Joseph
[illegible] Constance et Etat
[illegible] Camp et St Joseph
[illegible]
[illegible] Remparts et Delord
[illegible] Calliope et Freret
[illegible] Magnolia et Erato
[illegible]
[illegible]
[illegible] Camp et Poydras
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Magazine et [illegible]
[illegible]
[illegible] Carondelet et [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Remparts et [illegible]
[illegible]
[illegible] Mure et Lafayette
[illegible] Poydras et [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Dauphine
[illegible]
[illegible] Poste H. & L. Co [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Station des cars [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Hôpital et Dauphine
[illegible] Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Dumaine
2[illegible] Tremé et Esplanade
2[illegible] Remparts et Esplanade
2[illegible] Tremé et Ursulines
2[illegible] Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Claiborne
[illegible] Chemin du Bayou et Claiborne
[illegible] Station de Police, Prison de Paroisse.
[illegible] Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Esplanade
2[illegible] Ste Anne et Miro
2[illegible] Manufacture de Stern, Français
245 Pont du Bayou et Esplanade
247 Chemin du Bayou et Dorgenois
252 Marigny et North Peters
253 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Esplanade
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poëte et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynès et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée d'un excellent rapport et admirablement située dans les Deuxième et Troisième Districts de cette ville, en face des marchés français, au coin des rues St-Philippe et Decatur—

Magasin et résidence en briques, à deux étages avec mansardes, loués $1,680 par an;

—ET—

14 Terrains rue Dauphine, couvrant toute la façade l'avenue Jourdan à la rue Deslondes, avec le cottage double élevé presque neuf, coin de la rue Dauphine et de l'avenue Jourdan; cottage simple avenue Jourdan, et une bâtisse à un étage, occupé par John Bauer comme boulangerie, et une orangerie.

George Dietrich et als.

VS.

Louisa Dietrich et als.

No 32 805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 11 juillet 1891, à midi, il sera vendu à l'encan à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles,** rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à deux ordres datés du 26 mai 1891, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré de l'îlet borné par les rues **St-Philippe, Vieille Levée ou Decatur, Chartres et Dumaine,** désigné par la lettre [illegible] sur un plan déposé en l'étude de S. Magner comme plan No 120 [illegible] rues **Vieille Levée ou Decatur et St-Philippe et a 21** pieds 2 pouces de face à la rue Vieille Levée [illegible] pieds [illegible] pouces 4 pouces de [illegible]

[illegible]

2° [illegible] avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible] **Jourdan** [illegible] **Royale, Deslondes et Dauphine** [illegible]

[illegible] **Dauphine** [illegible]

[illegible] **Avenue Jourdan** [illegible] **Dauphine**

[illegible]

Propriété de valeur No 108 [illegible]

TOMBE

[illegible]

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827 and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]